

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR RELATIVE À L'AJOUT D'UN COMPENSATEUR
STATIQUE AU POSTE DU BOUT-DE-L'ÎLE**

1. Référence : Pièce B-0004, p. 20 de 22.

Préambule :

« L'impact tarifaire est calculé en considérant une mise en service du Projet en mai 2014. »

Demandes:

- 1.1** Veuillez confirmer que la mise en service du présent projet est effective depuis mai 2014.
- 1.2** Dans l'affirmative, veuillez préciser les raisons pour lesquelles le Transporteur n'a pas soumis sa demande d'autorisation avant la réalisation du projet.
- 1.3** Le cas échéant, veuillez présenter les mesures que le Transporteur entend mettre en œuvre afin qu'une telle situation ne se reproduise pas.